



**Déclaration de Lluís Maria de Puig
Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
(APCE)**

**à l'occasion du
10e Anniversaire de la Journée internationale
sur l'élimination des violences à l'égard des femmes
(25 novembre 2009)**

Berne, 20 novembre 2009

Dans quelques jours, le monde célébrera le 10e Anniversaire de la Journée internationale sur l'élimination des violences à l'égard des femmes. A cette occasion, l'Assemblée parlementaire réaffirme sa volonté sans faille de lutter contre les atteintes à la dignité et à la vie des femmes, et à mettre tous les moyens en œuvre pour combattre ces violations des droits humains, intolérables dans des sociétés démocratiques.

A l'heure de la mondialisation, notre attention se porte plus particulièrement sur la situation des femmes migrantes victimes de violences - dans leur pays d'accueil et d'origine. La Commission permanente réunie aujourd'hui à Berne se penche sur le risque accru de violence domestique encouru par les femmes migrantes. Les possibilités de combattre et prévenir d'autres formes de violences subies par les femmes immigrées, comme la traite ou les mariages forcés, seront par ailleurs discutées lors de la conférence sur "Migrations et violences à l'encontre des femmes en Europe" qu'organisera notre Assemblée, conjointement avec l'Union interparlementaire, les 10-11 décembre 2009 à l'Assemblée nationale française.

Quels que soient son origine ou son milieu, toute victime de violence fondée sur le genre résidant en Europe doit pouvoir être protégée et réhabilitée. Dans ce contexte, l'Assemblée poursuit, avec force et détermination, son engagement pour promouvoir la rédaction de la future convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique. En se dotant d'un instrument juridique contraignant, le Conseil de l'Europe donnerait un signal politique fort. Il est temps que cesse l'impunité. Nous devons agir.